

Plainte déposé pour propos raciale

Par djam80, le 16/10/2014 à 02:23

Bonjour tout le monde,

Voilà mes question sont les suivantes :

Nous vivons moi et ma femme depuis maintenant 2 ans dans une résidence, que nous connaissons très bien depuis des années.

Nous avons fais connaissance avec une voisine, qui ne faisait que ça de critiquer les autres etc... lorsque nous étions en amitié avec elle, cependant il y à quelques mois maintenant, nous avons entendu dire que cette voisine avait répéter certaine choses sur notre vie privée, bref... ce fût un choque pour nous, car nous savions très bien que les gens à qui elle est allait raconter ça ne pouvais pas mentir, car il n'y avait quelle est elle seule d'au courant, bref moi et ma femme voulons en restait là avec elle, nous décidons de couper les ponts. Le jour même en partant en voiture avec ma femme, je la vois en bas de la résidence, je m'arrête donc et le lui dit que la prochaine fois qu'elle à quelques choses à dire sur nous quelle nous le dise en face, car cela ne se fait pas d'aller raconter la vie des autres, ma femme le lui dit pareil, bref en gros on lui dit qu'on préfère en restait là, que c'est terminer on lui demande de ne plus nous parler, de nous ignorez totalement. Le lendemain matin j'ai mon pneu de voiture crever, je réfléchi et fait le rapprochement, mais bon aucune preuve. Je précise que nous n'avons jamais porter plainte contre cette voisine, car la je vous explique cela mais bon, y'en aurais à dire si je voudrais. Enfin... Nous avons reçu moi et ma femme, une convocation à la gendarmerie pour affaire vous concernant, nous nous y présentons donc, et là stupéfier La voisine à porter plainte contre nous, alors bien entendu on se dit que là c'est abuser et on se demande surtout pourquoi la question est là, on aimerais bien savoir ce que l'on à fait de mal. Bref, on se présente à la gendarmerie et on nous apprend qu'en gros la voisine à déposer plainte pour propos raciale. alors trop drôle franchement d'inventer de la connerie pareil, ou lala...!! Alors déjà je suis français origine Kabyle et ma femme française, nous répondu donc, que ne nous sommes pas du tout raciste et que nous n'avons jamais injurier la voisine avec

des propos raciale où autres, bref. Ma femme étant en plus en dépression, cela n'a fait qu'aggraver sont cas, j'hallucine en fait, je vois ma femme mal au plus bas, pour des conneries d'une voisine, alors en plus cette voisine étant la voisine de mes beaux-parents, elle est aller inventer que lorsqu'on se rend chez les parents de ma femme on s'amuserais à taper à sa porte pour l'embêter chose qui est fausse, bref depuis que ma femme c'est maintenant tout ce que la voisine à inventer elle à peur de sortir, de rendre visite à ses parents, bref lorsque'elle accepte qu'on aille chez ses parents c'est tout un plan qui se m'est en marche, c'est à dire téléphoner à la belle-mère pour qu'elle ouvre la porte d'entrée du bloc, pour ne pas sonner à l'interphone a fin que la voisine ne soit pas au courant de notre venu chez les parents, bref, je ne sais plus comment faire, à part bien entendu que l'on continue d'ignorer cette voisine, mais ma femme en souffre, si vous pourriez m'aider s'il vous plaît. Car je me demande si je peu demander à notre bailleur d'être reloger ailleurs en urgence, conte tenu de la santé de ma femme qui empire depuis cette histoire ? Car ma femme n'ose plus vivre normalement, sous peine que on ne sais jamais si la voisine inventerais encore des conneries. Porter plainte pour diffamation aussi je pourrais si je veut, mais j'ai autres choses à faire, que cela. Pouvons nous faire une pétition et dans quel but exact? Merci d'avoir pris le temps de me lire, merci pour vos réponse.

Par moisse, le 16/10/2014 à 11:03

Bonjour,

Inutile de chercher midi à 14 h.

Lors de votre audition en gendarmerie, vous pouviez à votre tour déposer plainte pour une dénonciation calomnieuse.

La plainte aurait été recevable dès la décision connue de la plainte primitive.

Vous pouvez toujours le faire d'ailleurs.